



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 10 septembre 2024 — N° 139

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Paulhus.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Dre Jeannie Haggerty.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire des Résidences Curé-Lapierre.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner l'importance de faciliter l'accès à l'information et aux services gouvernementaux dans le contexte d'un virage numérique.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de prévention du suicide.

10 septembre 2024

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de prévention du suicide.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Tremblay.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Maude Charron.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Karine Lafortune.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la maison de la famille La Parentèle de Laval.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de l'Institut maritime du Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Hébert.

10 septembre 2024

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Marcel Parent, ancien député de Sauvé.

Puis, Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 4 septembre 2024, que lui a adressée M. Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne, l'informant de sa démission à compter du 5 septembre 2024.
(Dépôt n° 1645-20240910)

Dépôts de documents

Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024 d'Investissement Québec.

(Dépôt n° 1646-20240910)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 de la Société du Grand Théâtre de Québec;

(Dépôt n° 1647-20240910)

10 septembre 2024

Le plan stratégique 2024-2027 du Musée national des beaux-arts du Québec;
(Dépôt n° 1648-20240910)

Le rapport d'activités 2023-2024 du Conseil consultatif de la lecture et du livre.
(Dépôt n° 1649-20240910)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 125 concernant le Programme d'aide à la voirie locale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 mai 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil);
(Dépôt n° 1650-20240910)

La réponse à la question écrite n° 138 concernant la protection des espèces menacées, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 mai 2024 par Mme Dufour (Mille-Îles);
(Dépôt n° 1651-20240910)

La réponse à la question écrite n° 149 concernant le projet d'amélioration de la route 170 à Saint-Bruno et de la route 169 vers Alma, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 juin 2024 par Mme Ghazal (Mercier);
(Dépôt n° 1652-20240910)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 mai 2024 par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) concernant les mesures d'atténuation du bruit avant l'entrée en service du REM dans le secteur de la Ville de Mont-Royal;
(Dépôt n° 1653-20240910)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2024 par Mme Ghazal (Mercier) concernant la gratuité des produits menstruels.
(Dépôt n° 1654-20240910)

10 septembre 2024

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activité des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024;

(Dépôt n° 1655-20240910)

Le rapport annuel 2023-2024 de la Commission de la fonction publique;

(Dépôt n° 1656-20240910)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 10 septembre 2024;

(Dépôt n° 1657-20240910)

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 11 septembre 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1658-20240910)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 21 août 2024, s'est réuni afin de statuer sur la demande du député d'Arthabaska afin de devenir membre de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 1659-20240910)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 21 août 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du deuxième groupe d'opposition concernant un changement de membre à la Commission de l'administration publique ainsi que sur la désignation à la vice-présidence de la Commission;

(Dépôt n° 1660-20240910)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 6 septembre 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant des changements de membres au sein des commissions parlementaires;

(Dépôt n° 1661-20240910)

10 septembre 2024

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 9 septembre 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle concernant un changement de membre à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

(Dépôt n° 1662-20240910)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 140 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise sur pied de mesures pour assurer un environnement de travail sain pour les élus municipaux.

(Dépôt n° 1663-20240910)

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 62 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision des directives régissant le traitement des patients atteints de problèmes de santé mentale.

(Dépôt n° 1664-20240910)

10 septembre 2024

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le nombre trop élevé d'immigrants temporaires admis par le gouvernement fédéral;

QU'elle reconnaisse que la capacité d'accueil du Québec est dépassée;

QU'elle rappelle que la situation actuelle exerce une pression importante sur l'ensemble des services publics, l'habitation ainsi que sur la vitalité du français;

QU'enfin, elle demande au gouvernement fédéral de réduire considérablement le nombre d'immigrants temporaires.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 299 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

10 septembre 2024

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le déploiement des équipes volantes dans le réseau de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Zanetti (Jean-Lesage) présente une motion concernant les projets d'agrandissement des écoles de la Capitale-Nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil) présente une motion concernant l'aide financière aux sinistrés de la tempête Debby; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que les motions suivantes soient mises aux voix en bloc, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 24 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 25 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 26 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 1^{er} octobre 2024 de 9 h 45 à 11 h 20;

10 septembre 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Association minière du Québec
Association de l'exploration minière du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Ordre des géologues du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Grand Conseil des Cris
Coalition Québec meilleure mine
Société pour la nature et les parcs
Hydro-Québec
Conseil patronal de l'environnement du Québec
Michel Jébrak, professeur émérite en ressources minérales à l'Université du Québec à Montréal
Coalition QLAIM
Union des producteurs agricoles
Société Makivik
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Société québécoise de l'exploration minière
MRC d'Abitibi
Nature Québec
Groupe MISA

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

10 septembre 2024

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 10 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 11 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 12 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 17 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 10 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 18 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 19 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Hydro-Québec
Énergir
Chaire de gestion du secteur de l'énergie - HEC
Montréal
Option consommateurs
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
Association de l'aluminium du Canada

10 septembre 2024

Nergica
Association canadienne de l'énergie renouvelable
Association québécoise des consommateurs industriels
d'électricité
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Association de l'industrie électrique du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement
Association des redistributeurs d'électricité du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Union des producteurs agricoles
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Union des municipalités du Québec
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec
Association des professionnels de la construction et de
l'habitation du Québec
Boralex
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Union des consommateurs
Fondation Rivières
Switch
Centrale des syndicats du Québec
Association des distributeurs d'énergie du Québec
Conseil du patronat du Québec
Institut de l'énergie Trottier - Polytechnique Montréal
Énergie Solaire Québec
Association nucléaire canadienne
Regroupement des organismes environnementaux en
énergie
Association de coopérative d'économie familiale du
Nord de Montréal
M. Jean-François Blain, économiste et expert en énergie
Nature Québec
Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs

10 septembre 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 12 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 17 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 10;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Fédération des éleveurs de volaille du Québec
SPCA de Montréal
Union des producteurs agricoles
Fédération des éleveurs de porcs du Québec

10 septembre 2024

Fédération de la relève agricole du Québec
Association des médecins vétérinaires du Québec
Fédération des producteurs d'œufs du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 17 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 18 h 45, le mercredi 18 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 19 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 24 septembre 2024, de 9 h 45 à 12 h 10;

10 septembre 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Société des musées du Québec
Fédération Histoire Québec
M. Martin Pâquet, professeur titulaire au Département des sciences historiques de l'Université Laval
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Fondation Lionel-Groulx
Institut d'histoire de l'Amérique française
M. Yves Bergeron, titulaire de la Chaire de recherche sur la gouvernance des musées et professeur de muséologie à l'Université du Québec à Montréal
M. Jonathan Livernois, professeur titulaire à l'Université Laval
M. Gérard Bouchard, sociologue et auteur de « Pour l'histoire nationale »
Mme Anik Meunier, professeure titulaire en muséologie et en éducation à l'Université du Québec à Montréal
M. Laurier Turgeon, professeur émérite, spécialiste du patrimoine et de la Nouvelle-France
M. Jean Hébert, géographe, vice-président du Regroupement des géographes du Québec
Mme Christine Bernier, professeure agrégée et directrice du Programme de muséologie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
M. Mohamed Habib Saidi, professeur titulaire, directeur de l'Institut du patrimoine culturel et de l'Unité mixte de recherche Capitales et patrimoines de l'Université Laval
M. Olivier Hubert, historien à l'Université de Montréal et le Groupe d'étude sur le colonialisme québécois
Conseil en éducation des Premières Nations
Mme Catherine Larochelle, professeure au Département d'histoire de l'Université de Montréal et Mme Camille Robert, doctorante et chargée de cours au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal
Mme Johanne Lamoureux, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en muséologie de proximité

10 septembre 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions le mardi 10 septembre 2024, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 11 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Association des psychologues du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Bureau d'assurance du Canada au Québec

10 septembre 2024

Association des chiropraticiens du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et
Confédération des syndicats nationaux, conjointement
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la
sécurité du travail
Collège des médecins du Québec
Association canadienne des compagnies d'assurances de
personnes

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30
secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour
l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite
Commission pour la durée du mandat.

10 septembre 2024

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 18 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 30, le jeudi 19 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 24 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 10;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Conseil interprofessionnel du Québec
Ordre des ingénieurs du Québec
Ordre des pharmaciens du Québec
Ordre des psychologues du Québec
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec,
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, Ordre professionnel des sexologues du Québec, conjointement
Barreau du Québec
Collège des médecins du Québec
Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes
Association des dentistes propriétaires du Québec
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
Table de concertation des associations de professionnels
Association québécoise des pharmaciens propriétaires

10 septembre 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée totale de l'exposé de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée totale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle 5 minutes pour le deuxième groupe d'opposition et 5 minutes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé des autres organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

10 septembre 2024

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions le mardi 10 septembre 2024, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 11 septembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des policières et policiers du Québec
Sûreté du Québec
Commission d'examen des troubles mentaux
Mme Anne Crocker, directrice de la recherche et de l'enseignement à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Ordre professionnel des criminologues du Québec
Association québécoise Plaidoyer-Victimes
École nationale de police du Québec
Bureau du coroner
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
Institut québécois de réforme du droit et de la justice
Protecteur du citoyen
Association des médecins psychiatres du Québec
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

10 septembre 2024

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 10 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 11 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 12 septembre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 17 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h 10 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20;

10 septembre 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Pomerleau
Association des constructeurs de routes et grands travaux
du Québec
EXO
Association du transport urbain du Québec
Autorité régionale du transport métropolitain
Ville de Montréal
Fédération québécoise des municipalités
Egis
Ville de Québec
Catherine Morency, ingénieure, sommité mondiale en
génie des transports, professeure à Polytechnique
Montréal, titulaire de la Chaire Mobilité et de la Chaire de
recherche du Canada sur la mobilité des personnes
Société de transport de Montréal
Réseau de transport de la Capitale
Vivre en ville
CDPQ Infra
Association professionnelle des ingénieurs du
gouvernement du Québec
Société de transport de Laval
Société de transport de Sherbrooke
Florence Junca-Adenot, professeure en études urbaines à
l'Université du Québec à Montréal
Pierre-André Hudon, professeur au Département de
management de l'Université Laval
Jacques Roy, professeur titulaire, Département de gestion
des opérations et de la logistique, HEC Montréal
Fédération des chambres de commerce du Québec
Conseil du patronat du Québec
Société de transport de l'Outaouais
TRANSIT (Alliance pour le financement des transports
collectifs au Québec)
Propulsion Québec
Ordre des urbanistes du Québec

10 septembre 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, les motions sont adoptées.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE le nom de madame Christine Fréchette soit substitué à celui de monsieur Pierre Fitzgibbon à titre de parrain du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

10 septembre 2024

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès.

10 septembre 2024

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques ainsi que des rencontres tenues dans le cadre du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 11 septembre 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce avec vigueur les coupes soudaines et drastiques imposées par le gouvernement caquiste aux établissements d'enseignement supérieur;

QU'elle déplore que ces coupes budgétaires forcent les établissements d'enseignement supérieur à reporter des projets visant l'entretien des bâtiments, la résorption du déficit d'espace ou encore à réduire de façon importante les sommes consacrées à l'acquisition du matériel pédagogique nécessaire à la réussite des étudiants;

QU'elle rappelle que le plus récent rapport de la Vérificatrice générale soulignait que « les deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir » et que « le choix de certains projets d'agrandissement ne considère pas adéquatement les besoins réels d'espace »;

10 septembre 2024

QU'elle rappelle que les projections du gouvernement font état d'une croissance attendue du nombre d'étudiants de plus de 10 % d'ici 2027 et que le déficit d'espace est appelé à se creuser;

QU'elle rappelle que le gouvernement caquiste a dilapidé un surplus budgétaire important et réalisé un déficit historique;

QU'elle prenne acte que sa gestion négligente des finances publiques le force aujourd'hui à sacrifier le futur du réseau de l'enseignement supérieur et de notre jeunesse;

QU'enfin, elle somme le gouvernement caquiste de travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur afin de permettre les achats de matériel pédagogique nécessaires et de réaliser les travaux requis dans les meilleurs délais afin de pallier la vétusté grandissante du parc immobilier du réseau de l'enseignement supérieur et de combler les besoins en espaces futurs.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 21, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 37.

10 septembre 2024

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 11 septembre 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 37, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 11 septembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

10 septembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 299)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (IND)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Gronin (CAQ)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)